

# CONVENTION DE PARTENARIAT

Association APRANESR

## Article 1 Préambule

L'APRANESR est une association professionnelle dont la mission est de soutenir, valoriser et représenter ses membres référentes et référent accessibilité numérique dans les domaines de la recherche et de l'enseignement supérieur. Elle porte également un engagement fort en faveur de l'accessibilité numérique : sensibiliser, promouvoir et contribuer à faire de l'accessibilité numérique un standard partagé au sein de la communauté académique et professionnelle. Dans le cadre de ses actions, elle organise notamment une Journée Nationale annuelle rassemblant l'ensemble de la communauté. Convaincue que l'engagement des organisations partenaires est un levier essentiel pour la réussite de ses projets, l'APRANESR propose à toute structure intéressée de rejoindre son écosystème par la présente convention de partenariat.

## Article 2 Identification des parties

### 2.1 L'association

APRANESR	
Nom / Raison sociale	
Adresse	
Code postal – Ville	
Téléphone	
Courriel	
Représentant	
Qualité	

## 2.2 Le·la partenaire

Structure partenaire	
Nom / Raison sociale	
Adresse	
Code postal – Ville	
Téléphone	
Courriel	
Représentant	
Qualité	

### Article 3 Objet de la convention

La présente convention définit les modalités du partenariat entre l'APRANESR et le ou la partenaire, les avantages offerts en contrepartie, ainsi que les engagements réciproques des deux parties.

### Article 4 Avantages offerts au·à la partenaire

En contrepartie de son soutien, le·ou la partenaire bénéficie des avantages suivants, attribués systématiquement dès signature de la convention.

Intégration du logo sur tous les supports de communication numériques et imprimés

Mention sur le site internet de l'APRANESR

Publications dédiées et mentions régulières sur les réseaux sociaux

Citation dans la newsletter et les supports numériques tout au long de la période
Logo sur les affiches et supports de la Journée
Mentions régulières sur les outils numériques le jour J (réseaux, écrans, annonces)
Stand dans l'espace partenaires (dimensions précisées en annexe)
Affichage libre de kakemonos et affiches sur le stand
2 places offertes pour assister à la Journée

## Article 5 Modalités de communication

L'APRANESR s'engage à intégrer le logo du·de la partenaire sur l'ensemble de ses supports de communication numériques et imprimés dès signature, notamment :

- Site internet de l'APRANESR
- Réseaux sociaux (publications dédiées et mentions régulières)
- Newsletter et supports numériques de l'association
- Affiches, programmes et supports de la Journée Nationale
- Diaporamas et écrans d'affichage le jour de la Journée

Le·la partenaire fournit son logo en haute définition (format vectoriel SVG/EPS/PDF ou PNG  $\geq$  300 dpi), accompagné de la charte graphique applicable. L'APRANESR s'engage à respecter cette charte.

## Article 6 Journée Nationale APRANESR

### 6.1 Date et lieu

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Lieu : \_\_\_\_\_

## 6.2 Présence et visibilité le jour J

---

Le ou la partenaire dispose d'un stand dans l'espace partenaires tout au long de la journée. Il-ou elle peut y afficher librement ses kakemonos, affiches et supports de communication, dans le respect des dimensions communiquées en amont.

Deux places sont offertes pour assister à l'intégralité de la journée. Des places supplémentaires sont disponibles au tarif en vigueur.

L'APRANESR valorise ses partenaires tout au long de la journée : annonces orales, affichage sur les écrans, publications en temps réel sur les réseaux sociaux.

## 6.3 Contribution à la Journée à cocher et compléter

---

La contribution du ou de la partenaire prend l'une ou plusieurs des formes suivantes :

### Contribution financière

- Montant : \_\_\_\_\_ € TTC

### Prestation en nature

- Soustirage automatique ou humain des conférences et interventions
- Interprétation en langue des signes française (LSF)
- Audiodescription ou dispositif de lecture adapté
- Matériel (sono, écrans, mobilier, signalisation...)
- Restauration ou pausecafé
- Animation ou atelier proposé au programme de la journée
- Autre prestation : \_\_\_\_\_

*Pour toute prestation en nature, les modalités techniques, besoins logistiques et contacts référents sont à préciser en annexe.*

## Article 7 Durée de la convention

La convention prend effet à compter de sa signature et est conclue pour :

---

- La seule Journée Nationale du \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_
- L'année civile \_\_\_\_\_
- Une période personnalisée : du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Elle peut être renouvelée par accord exprès avant son terme.

## Article 8 Propriété intellectuelle

Chaque partie conserve la propriété de ses éléments graphiques, logos et marques. Leur utilisation est autorisée exclusivement dans le cadre de la présente convention, sans modification, et conformément aux chartes graphiques fournies.

## Article 9 Résiliation

Chaque partie peut mettre fin à la convention par écrit (courriel avec accusé de réception ou courrier recommandé) avec un préavis de trente (30) jours. En cas de manquement grave, la résiliation peut être immédiate.

## Article 10 Protection des données personnelles (RGPD)

Les données à caractère personnel collectées sont traitées conformément au Règlement général sur la protection des données (UE 2016/679), uniquement aux fins de gestion du partenariat et de communication liée aux actions de l'APRANESR. Chaque personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement auprès de l'APRANESR.

## Article 11 Règlement des litiges

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant tout recours judiciaire. À défaut, le tribunal compétent sera celui du siège social de l'APRANESR.

